**Tribunal du travail francophone de Bruxelles**

**Contentieux relatif à la loi du 12 janvier 2007 – Annexe à la requête[[1]](#footnote-1)**

* Nom :
* Prénom :
* Date de naissance :
* Nationalité :

Défendeur(s) :

* Objet de la demande (succinct) :
* Introduction d’une requête unilatérale antérieure ou en parallèle : oui/non
	+ Si oui, préciser le RG :
* Date d’arrivée en Belgique :
* Date d’introduction de la demande de protection internationale (DPI) :
* DPI simple ou multiple :
* Existence d’une ‘décision Dublin’ : oui/non
	+ Si oui, date de la décision Dublin :
* Date de reprise de compétence de la Belgique :
* Existence d’un recours devant le Conseil du contentieux des étrangers : oui/non
	+ Si oui, date de l’introduction du recours :
* Date de la mise en demeure du/des défendeur(s) :
* Demande particulière : oui/non
	+ Si oui, préciser
* Liquidation des dépens :
1. Feuille d’information à annexer complétée obligatoirement à la requête introductive d’instance. [↑](#footnote-ref-1)